

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/10/2023

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
AFFAIRES GÉNÉRALES		
Rapport annuel du délégué 2022 sur le service public de l'assainissement	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 du service public d'assainissement transmis par le délégataire, la société SUEZ (document consultable en mairie)
Rapport annuel du délégué 2022 sur le service public de l'eau potable	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 du service public d'eau potable transmis par le délégataire, la société SUEZ (document consultable en mairie)
Rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)(document consultable en mairie)
AFFAIRES FINANCIÈRES		
Réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement et d'un schéma de gestion des eaux pluviales	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché AMODIAG Environnement pour un montant de 250 331,70 € HT Donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie
Réalisation d'un diagnostic du réseau d'eau et d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux	Monsieur le Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à SAFEGE pour un montant de 51 050,00 € HT Donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie
Mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la rue de l'égalité, du parking au parc intergénérationnel et du parking du centre bourg	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à ETUDIS Aménagement - pour un montant de 59 850,00 HT € Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
Expérimentation du compte financier unique au 1er janvier 2024	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Approuve la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique pour 2023 Autorise Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU ainsi que les autres documents s'y afférents.
Décision modificative N°2 Budget Principal	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les dispositions énoncées.
Subvention 2023 à l'association « Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accorde au Cyclo-Club de Nogent-sur-Oise, une subvention de fonctionnement de 1 500 euros.
Subvention 2023 à l'association « Picardie Faune Sauvage »	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés accorde à l'association « Picardie Faune Sauvage, une subvention de fonctionnement de 300 euros.
Avis sur le taux de progression pour l'année 2023 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	Il est institué depuis 1983, une Dotation Spéciale Instituteur (D.S.I) qui compense forfaitairement les charges qui résultent pour les communes du droit au logement des instituteurs lorsque la commune est amenée à loger un instituteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable sur le taux de progression de l'I.R.L. des instituteurs pour l'année de 2023, fixé à 4,5%.
RESSOURCES HUMAINES		
Création de 1 poste d'agent de maîtrise principal	Monsieur le Maire	Compte tenu du départ d'un agent exerçant de responsable des services techniques, considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés crée au tableau des effectifs un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
URBANISME		
Cession par la commune de la parcelle cadastrée BE 73, rue Henry le Châtelier au profit du promoteur-lotisseur FLINT IMMOBILIER	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Cède l'emprise foncière susvisée sise Rue Henry le Châtelier à Verneuil-en-Halatte, au promoteur lotisseur FLINT IMMOBILIER, représenté par Monsieur Sébastien DEMIE, au prix de 220 000 Euros, Charge l'étude de Me NOLLOT, notaire à PONT-SAINTE-MAXENCE, d'effectuer les formalités nécessaires, les frais idoines étant pris en charge par l'acquéreur, Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes y afférents
Cession par la commune des parcelles BV 62 et 69, rue du Professeur Calmette au profit du promoteur-lotisseur FLINT IMMOBILIER	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : Cède l'emprise foncière susvisée sise Rue du Professeur CALMETTE à Verneuil-en-Halatte, au promoteur lotisseur FLINT IMMOBILIER, représenté par Monsieur Sébastien DEMIE, au prix de 110 000 Euros, Charge l'étude de Me NOLLOT, notaire à PONT-SAINTE-MAXENCE, d'effectuer les formalités nécessaires, les frais idoines étant pris en charge par l'acquéreur, Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

Fait à Verneuil-en-Halatte le 09 octobre 2023



Le Maire
Philippe KELLNER

